



VILLE DE LANCY

Législature 2020 - 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du *16 février 2023*

Mesure climat – Végétalisation du préau de l'école du Plateau
Crédit d'investissement (314-23.02)

Vu l'augmentation des îlots de chaleur sur le territoire de la Ville de Lancy, due à la densification de la commune ;

Vu l'aggravation du réchauffement des zones urbaines qui nécessite de nouvelles stratégies d'adaptation dans les planifications de projets ;

Vu que les constructions et aménagements de la commune ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux environnementaux ;

Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancéen » ;

Vu la liste établie par le service de l'aménagement du territoire priorisant les préaux d'école comme les lieux à traiter en urgence ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

~~à l'unanimité~~, soit par *34* oui / *0* non / *1* abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 220'000.—, destiné à la végétalisation du préau de l'école du Plateau, sise avenue du Plateau 40 ;

-
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;
 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 2170.33004 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Armando COUTO



VILLE DE LANCY

Législature 2020 - 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 février 2023

Transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe au chemin Tivoli 4
Subvention d'investissement (Fr. 160'000.--) (312-22.12)

Vu le projet de modification d'affectation d'un sous-sol d'un immeuble appartenant à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL), sis chemin de Tivoli 4

Vu que ce projet prévoit la transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe ;

Vu que ce projet permettra à l'association Blood's Fight Club d'agrandir sa surface et ainsi de pouvoir accueillir de nouveaux membres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 18 janvier 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

35 oui /

non /

abstention(s)

1. d'autoriser le Conseil administratif à subventionner cet investissement de Fr. 160'000.— destiné à la transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe, au chemin Tivoli 4 ;

-
2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.56400, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14640 ;
 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3410.36604.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Armando COUTO